

RAPPORT N°15

.....
**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT –
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH – RU) : PROJET DE CONVENTION**

M. le Président expose :

Vu la délibération n°153 en date du 7 septembre 2017 engageant la communauté de communes dans une refonte de la politique habitat sur le territoire d'Ambert Livradois Forez

Vu la délibération n° 208 en date du 14 décembre 2017 engageant la communauté de communes dans la définition de sa stratégie opérationnelle ;

Vu la délibération n°6 en date du 7 novembre 2019 validant les dispositifs qui seront présents sur le territoire ;

Considérant le rendu de l'étude pré-opérationnelle, qui a révélé la nécessité de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les quatre communes volontaires d'Ambert Livradois Forez (Ambert, Arlanc, Cunlhat et St Anthème) et un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le reste territoire de la communauté de communes ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à l'OPAH un volet renouvellement urbain, comprenant des modalités d'actions spécifiques et renforcées dans les quatre communes cumulant des problématiques d'habitat dégradé et/ou vacant et la nécessité d'une intervention globale avec des enjeux de renouvellement urbain ;

Considérant que l'étude pré-opérationnelle a confirmé, quantifié et qualifié les besoins en matière de réhabilitation du parc de logements anciens privés ;

Considérant, pour l'OPAH-RU, les objectifs de réhabilitation et / ou de remise sur le marché de 165 logements répartis comme suit :

- 105 logements occupés par leur propriétaire
- 50 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés
- 10 logements inclus dans des copropriétés fragiles

Considérant, pour l'OPAH-RU, les objectifs propres à la Communauté des communes Ambert Livradois Forez appelés « Attractivité du territoire » :

- 60 ravalements de façades
- 5 créations d'espaces extérieurs privatifs
- 10 projets ayant recours à des matériaux biosourcés
- 2 installations de chaudière bois
- 37 primes primo-accession pour de futurs propriétaires occupants
- 20 primes sortie de vacance pour des logements locatifs

Considérant que le montant total prévisionnel des travaux générés par l'OPAH-RU, pour les 5 ans, est de 2 525 900 € répartis comme suit :

- 1 541 350 € pour l'Anah ;
- 555 400 € pour Ambert Livradois Forez ;
- 429 150 € pour les communes d'Ambert, Arlanc Cunlhat et St Anthème.

Considérant les enjeux qui découlent de l'étude pré-opérationnelle et des actions d'accompagnement « attractivité du territoire" :

- La lutte contre l'insalubrité et l'habitat très dégradé
- L'amélioration des logements dégradés
- La lutte contre l'habitat indigne
- La lutte contre les infractions au règlement sanitaire départemental
- L'autonomie et le maintien de la personne à son domicile
- Les économies d'énergie
- Le ravalement de façade
- La création d'espaces extérieurs
- Les primes de primo-accession et de sortie de vacance
- L'utilisation de matériaux biosourcés
- L'installation de chaudière bois ou granulés

Considérant que l'animation de l'opération suivi-animation sera confiée à un opérateur recruté dans le cadre d'une procédure de marché public ;

Considérant le projet de convention joint en annexe de la présente délibération ;

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver le projet de convention de l'OPAH-RU multisites
- d'autoriser M. le Président à signer la convention définitive de l'OPAH-RU avec l'ensemble des partenaires pour une durée de cinq années ainsi que tous les documents et actes administratifs et financiers afférents à ce dispositif et à son exécution.